

INTERNET HAUT DEBIT PAR SATELLITE DEMANDE D'AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Cochez les cases correspondant à votre situation.

1 – DEMANDEUR Madame Monsieur

NOM : Prénom :

Adresse du domicile :

Téléphone * : ou Portable :

** Si vous ne disposez pas de numéro de ligne fixe, merci de nous indiquer le téléphone de l'habitation voisine la plus proche*

Je suis un abonné Wimax : oui non

J'ai déjà bénéficié dans les cinq dernières années d'une aide du Conseil départemental pour l'internet par satellite : oui non

2 – ADRESSE DE L'INSTALLATION (si différente de l'adresse du demandeur)

Résidence principale Résidence secondaire Autre.....

Adresse complète* :

Téléphone * : ou Portable :

** Si vous ne disposez pas de numéro de ligne fixe, merci de nous indiquer le téléphone de l'habitation voisine la plus proche*

3 – ATTESTATION DU DEMANDEUR

- J'atteste n'avoir jamais bénéficié d'une aide à la fourniture d'un kit de connexion à internet par satellite, que ce soit pour ce local ou pour un autre dans le département des Deux-Sèvres.
- J'atteste avoir fait les démarches pour m'assurer que le lieu d'installation n'est pas couvert par l'ADSL, la fibre optique ou la 4G fixe.
- Je suis informé que l'aide Départementale correspond à l'achat du kit satellite, dans la limite de 400 € TTC maximum et que les autres coûts (dépassement éventuel du coût de la parabole, frais d'installation et de matériel divers, abonnement Internet...) resteront à ma charge. Les frais de location de parabole ne sont pas éligibles.
- Je suis informé que l'aide départementale me sera versée, en une seule fois, à réception de la facture libellée à mon nom.
- Je garantis l'exactitude des renseignements fournis et reconnait avoir été informé qu'en cas de fausse déclaration, l'aide départementale ne sera pas attribuée.

Le Conseil départemental des Deux-Sèvres se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis. Après vérification et traitement de la demande, le Conseil départemental vous répondra par courrier.

Fait à Le
Signature, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »